

**Exercice 1 : rédigez deux explications courtes en choisissant parmi les sujets suivants :**

A/ En 10 lignes minimum, expliquez comment l’Eglise chrétienne est présente au quotidien dans la vie des fidèles en utilisant obligatoirement les mots suivants : fêtes religieuses, sacrements, Paradis.

B/ En 10 lignes minimum, vous comparerez les arts romans et gothiques (formes géométriques, dimensions...).

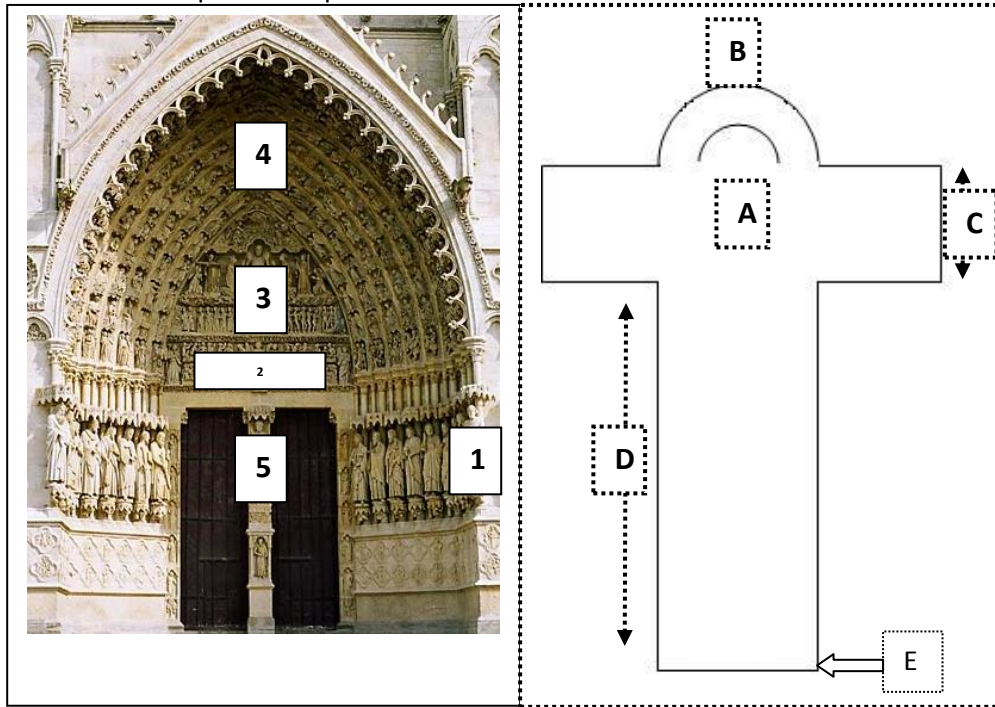
N’oubliez pas de donner des exemples précis.

c/ En 10 lignes minimum, expliquez comment l’évêque Gaudry a-t-il tenté de prendre le pouvoir à Laon et ce qui lui est arrivé en 1112.

**Exercice 2 : Reconnaître des éléments architecturaux.**

A/ Nommez les différentes parties du portail de la cathédrale d’Amiens dit du « beau dieu ».

B/ Nommez les différentes parties du plan d’une cathédrale.



**Exercice 3 : Savoir repérer des informations dans un texte : Les comptes de la paroisse**

Il existe, pour l’entretien de l’église, un véritable conseil d’administration paroissial, la « fabrique », qui réunit des notables laïques, les « fabriciens », sous la direction du curé. Elle gère les bâtiments, le mobilier, les objets du culte, et peut décider de la restauration ou de la reconstruction de l’église.

Avec les dons et les revenus des terres d’Eglise, la dîme (dixième) constitue l’essentiel du revenu de la paroisse. Obligatoire depuis 765, elle représente un prélèvement moyen de 6 à 7 % de tous les revenus agricoles (récoltes, bétail) ou autres (mines, chasses, pêche, etc.). Théoriquement partagée entre l’évêque, le curé, la fabrique et les pauvres, la dîme est en réalité accaparée par les seigneurs propriétaires [...] des églises, qui se sont donné le droit de nommer le curé.

Le curé, qui rétribue ses vicaires (des adjoints qui l’assistent), ses employés et paie souvent une partie du luminaire, doit « vivre de l’autel » et ne dispose parfois que du « casuel » (revenus occasionnels) constitué par les offrandes, les quêtes et la tarification, rendue nécessaire, des services religieux et de l’administration des sacrements, notamment les funérailles.

Le concile de Latran de 1215 condamne les perceptions abusives et le refus des sacrements sous prétexte de rémunération insuffisante, mais réprimande également les laïcs qui refusent de payer, conformément à « la coutume louable ».

A partir de Patrice Wahlen, « Sur la terre comme au ciel » in TDC, *L’Eglise médiévale*, N°898, 15 juin 2005

1. Qui gère l’entretien de l’église ?
2. Quels sont les revenus de l’église. Quels sont les revenus occasionnels des curés.
3. Qui doit se partager la dîme ? Qui l’accapare entièrement ?
4. Le concile est une réunion d’évêques, de cardinaux sous la direction du Pape. Il a eut lieu en 1215 dans la ville de Latran. Quelles sont ses décisions ? En quoi sont-elles contradictoires ?

**Exercice 1 : rédigez deux explications courtes en choisissant parmi les sujets suivants :**

A/ En 10 lignes minimum, expliquez comment l’Eglise chrétienne est présente au quotidien dans la vie des fidèles en utilisant obligatoirement les mots suivants : fêtes religieuses, sacrements, Paradis.

B/ En 10 lignes minimum, vous comparerez les arts romans et gothiques (formes géométriques, dimensions...).

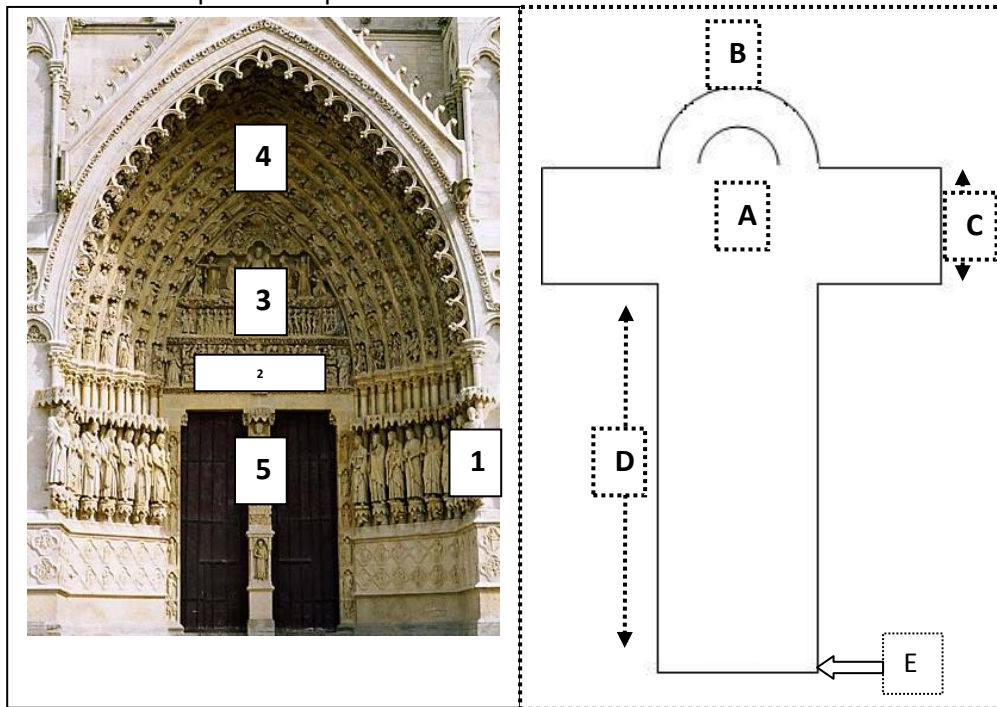
N’oubliez pas de donner des exemples précis.

c/ En 10 lignes minimum, expliquez comment l’évêque Gaudry a-t-il tenté de prendre le pouvoir à Laon et ce qui lui est arrivé en 1112.

**Exercice 2 : Reconnaître des éléments architecturaux.**

A/ Nommez les différentes parties du portail de la cathédrale d’Amiens dit du « beau dieu ».

B/ Nommez les différentes parties du plan d’une cathédrale.



**Exercice 3 : Savoir repérer des informations dans un texte : Les comptes de la paroisse**

Il existe, pour l’entretien de l’église, un véritable conseil d’administration paroissial, la « fabrique », qui réunit des notables laïques, les « fabriciens », sous la direction du curé. Elle gère les bâtiments, le mobilier, les objets du culte, et peut décider de la restauration ou de la reconstruction de l’église.

Avec les dons et les revenus des terres d’Eglise, la dîme (dixième) constitue l’essentiel du revenu de la paroisse. Obligatoire depuis 765, elle représente un prélèvement moyen de 6 à 7 % de tous les revenus agricoles (récoltes, bétail) ou autres (mines, chasses, pêche, etc.). Théoriquement partagée entre l’évêque, le curé, la fabrique et les pauvres, la dîme est en réalité accaparée par les seigneurs propriétaires [...] des églises, qui se sont donné le droit de nommer le curé.

Le curé, qui rétribue ses vicaires (des adjoints qui l’assistent), ses employés et paie souvent une partie du luminaire, doit « vivre de l’autel » et ne dispose parfois que du « casuel » (revenus occasionnels) constitué par les offrandes, les quêtes et la tarification, rendue nécessaire, des services religieux et de l’administration des sacrements, notamment les funérailles.

Le concile de Latran de 1215 condamne les perceptions abusives et le refus des sacrements sous prétexte de rémunération insuffisante, mais réprimande également les laïcs qui refusent de payer, conformément à « la coutume louable ».

A partir de Patrice Wahlen, « Sur la terre comme au ciel » in TDC, *L’Eglise médiévale*, N°898, 15 juin 2005

1. Qui gère l’entretien de l’église ?
2. Quels sont les revenus de l’église. Quels sont les revenus occasionnels des curés.
3. Qui doit se partager la dîme ? Qui l’accapare entièrement ?
4. Le concile est une réunion d’évêques, de cardinaux sous la direction du Pape. Il a eut lieu en 1215 dans la ville de Latran. Quelles sont ses décisions ? En quoi sont-elles contradictoires ?